

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 8 septembre 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 1 septembre 2023.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Dimitri CHABOD, Agnès LAPLAZA.

Absents excusés : Jean-Louis DA COSTA, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA

Pouvoir de Jean-Louis DA COSTA à Serge DIZAMBOURG, de Olivier BARBIER à Yvan GUIGNOT, de Laurent GARCIA à Pascale ROUX

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU :

M. le Maire informe le conseil municipal que la loi 3DS prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologique chargé de lui apporter conseil sur les principes et le respect déontologique. À ce titre le centre de gestion de la Haute-Saône propose une mission d'assistance dans ce domaine. M. le Maire propose de signer cette convention qui ne donnera lieu à facturation que si le service est utilisé.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

AUTORISATION DE RECRUTER DES VACATAIRES SUR L'ENSEMBLE DES POSTES ACTUELS DE LA COLLECTIVITÉ :

M. le Maire expose aux conseillers les difficultés de recrutement lors de remplacement. La vacation est un procédé rapide ne nécessitant pas de démarches longues et permet de remplacer ponctuellement un agent pour une mission particulière. Afin de faciliter le fonctionnement des services, M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de recruter des vacataires sur l'ensemble des postes permanents (secrétariat de mairie, agents espaces verts/ techniques, agent d'animation et directeur de centre périscolaire/centre aéré).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité.

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Dans le prolongement de la décision prise précédemment, M. le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les domaines ayant des postes ouverts (secrétariat de mairie, agents espaces verts/ techniques, agent d'animation et directeur de centre périscolaire/centre aéré). Le conseil n'ayant aucune objection, valide à l'unanimité la demande.

SERVICE CIVIQUE :

M. le Maire informe les conseillers du projet de service civique avec les agents du périscolaire. La venue d'un jeune permettra de développer davantage les projets instaurés (rencontres intergénérationnelles, animations plus abouties, etc...) ou en attente. Présent à hauteur de 24h/semaine sur environ 8 mois, le reste à charge pour la commune reste très modeste. La Mission Locale nous aidera dans la recherche d'une personne correspondant au profil recherché.

Quelques ajustements restent à faire, mais sur le principe le conseil municipal valide l'accueil de service civique au service périscolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un stagiaire sera présent au service espaces verts pendant 1 mois.
- Fabienne Neveux remplacera ponctuellement à la cantine Angélique Gérard pendant son absence.
- Le projet d'enfouissement des réseaux rue de la liberté pourrait basculer dans la rue des bergeries. Un projet en attente offrant l'opportunité d'ouvrir une seule fois la chaussée.

- M. le Maire informe qu'il envisage la pose d'une climatisation au secrétariat de mairie et peut-être dans la salle polyvalente.
- Un bowling/laser game est en projet sur l'ancien site du garage Renault. Afin de pouvoir ouvrir le bâtiment, une licence IV doit être déclarer en mairie. Le conseil municipal souhaiterait une présentation du projet.
- Bulletin municipal : articles à produire avant début novembre pour un envoi début décembre à l'imprimeur.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



GRAY-LA-VILLE

Dimanche 24 septembre 2023

VIDE GRENIER

Organisé par le Comité des fêtes

2€ le mètre
Ouverture 8h-17h
Inscriptions avant le 20 septembre 2023

Renseignements du lundi au vendredi
Tél : 03.84.65.72.32 (heures bureau)
Tel portable : 06.36.51.09.37

Animations diverses (promenades en calèche, jus de pomme, animations enfants...)

Entrée gratuite
Buffet Buvette

Repas possible sur inscription
Jusqu'au 15 septembre 2023

